

No. 422

**UNITED STATES OF AMERICA
and
PANAMA**

**Exchange of notes constituting an agreement relating to
certain matters affecting the general relations between
the two Governments. Washington, 18 May 1942**

Official texts: English and Spanish.

Filed and recorded at the request of the United States of America on 20 March 1952.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
PANAMA**

**Échange de notes constituant un accord concernant cer-
taines questions intéressant les relations générales entre
les deux Gouvernements. Washington, 18 mai 1942**

Textes officiels anglais et espagnol.

*Classé et inscrit au répertoire à la demande des États-Unis d'Amérique le 20 mars
1952.*

No. 422. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA AND PANAMA RELATING TO CERTAIN MATTERS AFFECTING THE GENERAL RELATIONS BETWEEN THE TWO GOVERNMENTS. WASHINGTON, 18 MAY 1942

I

The Secretary of State to the Panamanian Ambassador

DEPARTMENT OF STATE

Washington, May 18, 1942

Excellency :

I have the honor to refer to the memorandum which the Ambassador of Panama left with the President of the United States on February 18, 1941² and to the Department's memoranda of July 8, July 18, and December 2, 1941² in reply thereto, regarding twelve points in the relations between Panama and the United States with respect to which positive action by this Government was requested.

Subsequent negotiations have happily led to agreement between our two Governments on all these points, I understand, in the form set forth below :

1. *The waterworks at Colón and Panamá*

When the authority of the Congress of the United States shall have been obtained therefor, the Government of the United States will transfer to the Government of the Republic of Panama free of cost all of its rights, title and interest in the system of sewers and waterworks in the cities of Panamá and Colón.

At that time the United States will renounce the right which it obtained in the first paragraph of Article VII of the Convention between the United States and the Republic of Panama signed at Washington, November 18, 1903,³ as modified by Article VI of the Treaty between the United States and Panama signed at Washington March 2, 1936,⁴ to acquire lands, buildings, water rights or other properties necessary for purposes of sanitation such as the collection

¹ Came into force on 18 May 1942 by the exchange of the said notes.

² Not printed by the Department of State of the United States of America.

³ United States of America : *Treaty Series 431*; 33 Stat. 2234.

⁴ League of Nations, *Treaty Series*, Vol. CC, p. 17.

or disposal of sewage and the distribution of water in the cities of Panamá and Colón. The United States, likewise, will renounce the authority contained in Article VII of the above-mentioned convention of 1903 to impose and collect water rates and sewerage rates in those cities which shall be sufficient to provide for the payment of interest and amortization of the principal of the cost of said works. It is understood that there will be no refund to Panama of amortization and interest payments or charges of any kind based on the Convention of 1903 and on the contracts of September 30, 1910.

If the Panamanian Government so desires, the cities of Panamá and Colón may continue to receive supplies of water from the Canal Zone at the outlets now provided at the Canal Zone boundary at a reasonable rate to be agreed upon by both Governments.

Likewise, if the Panamanian Government so desires, the cities of Panamá and Colón may continue to use, to the extent prevailing at present and with the facilities now available, the sewage disposal services of the Canal Zone. The water rate to be agreed upon will include the cost of these services.

If at any time the Government of the Republic of Panama should desire to renounce the use in part of the water supply and sewerage facilities of the Canal Zone referred to above, the two Governments would agree upon the charges payable by the Republic of Panama for the use of such facilities as it may desire to retain.

It is understood that employees of the Panama Canal and the Panama Railroad Company residing in the Republic of Panama shall not be charged higher water rates than those charged other residents of Panamá and Colón, respectively, for similar services.

It should be pointed out that the turning over to the Government of the Republic of Panama of the physical properties of the water works and sewerage systems and the administration thereof, including the collection of the water rates does not in any way modify the existing arrangement for the responsibility of the public health services of the cities of Panamá and Colón as specified in the second paragraph of Article VII of the Convention between the United States of America and Panama, signed at Washington, November 18, 1903. Thus, the Republic of Panama will continue to pay only those costs of sanitary measures for which it has been responsible in the past.

This Government in continuing to maintain the health services in the cities of Panamá and Colón is confident that the Government of the Republic of Panama will fully cooperate with the appropriate Canal Zone officials in carrying out the agreement regarding increased participation of Panamanian personnel in sanitation activities in those cities as set forth in the exchange of notes accompanying the General Treaty of March 2, 1936, which in turn refer to the earlier proposal of October 1931.

2. *Railroad lots in Panamá and Colón*

The President will seek the authority of the Congress of the United States to transfer to the Republic of Panama free of cost all of its rights, title and interest to the lands belonging to or of which the Panama Railroad Company now has usufruct in the cities of Panamá and Colón which are not currently or prospectively needed for the maintenance, operation, sanitation and protection of the Panama Canal, or of its auxiliary works, or for the operation of the Panama railroad. The Panama Railroad Company will convey to the Republic of Panama those lands which it possesses within that portion of Manzanillo Island lying within the area bounded by a line described as follows : (See copy of map M 5036-3 transmitted with the Department's memorandum of July 8, 1941.)

Beginning at the point where the Canal Zone-City of Colón boundary line intersects the western shore line of the arm of Manzanillo Bay known as " Boca Chica " or " Folks River " ; thence following the Canal Zone-City of Colón boundary line northerly to Eleventh Street and westerly on Eleventh Street to the Center of Front Avenue ; thence northerly along the center of Front Avenue and its prolongation to the center of Second Street ; thence easterly along the center of Second Street to the center of Bolivar Avenue ; thence northerly along the center of Bolivar Avenue for a distance of 222 feet, more or less ; thence easterly, approximately parallel to Second Street and generally following an existing sidewalk to the center of Paseo del Centenario (Central Avenue) ; thence southerly along the center of Paseo del Centenario (Central Avenue) for a distance of 71 feet, more or less, to a point opposite the prolongation of a cyclone fence which constitutes the southern boundary of the Cristobal School playground ; thence easterly, northerly, and northeasterly, to, and along the above-mentioned fence and its prolongation to the center of Coconut Alley ; thence southerly along the center of Coconut Alley to the center of Second Street ; thence easterly along the center of Second Street to the center of Melendez Avenue (" G " Street) ; thence southerly along the center of Melendez Avenue (" G " Street) to the center of Seventh Street ; thence easterly along the center of Seventh Street to the center of Avenida de Roosevelt ; thence southerly along the center of Avenida de Roosevelt to the center of Ninth Street ; thence easterly along the center of Ninth Street and its prolongation to the Canal Zone-City of Colón boundary at the mean low water line on the westerly shore of Manzanillo Bay ; thence following along the above-mentioned boundary in a southerly and westerly direction to a point where said boundary intersects the prolongation of the face of the curb on the westerly side of Melendez Avenue (" G " Street) ; thence northerly along said prolongation and the face of the curb on the westerly side of Melendez Avenue (" G " Street) to its intersection with face of curb on the southerly side of Sixteenth Street prolonged ; thence

westerly and southerly along face of curb on southerly side of Sixteenth Street prolonged to its intersection with the center line of Domingo Diaz Avenue prolonged; thence southerly along the prolonged center line of Domingo Diaz Avenue to its intersection with the Canal Zone-City of Colón boundary at the mean low water line on the northerly shore of Folks River; thence westerly and southerly along said boundary to the point of beginning, excepting, however, lot No. 22, block No. 26 as shown on Panama Canal drawing S-6104-78, sheet 65, and lot No. 1189 as shown on Panama Canal drawing S-6104-78, sheet 16, which lie within the above-described area.

The Panama Railroad Company will retain in the city of Panamá as an area necessary for its operations those lands now occupied by passenger and freight terminals with appurtenant tracks and yards. The remaining areas now in possession of the Panama Railroad Company in the city of Panamá will be conveyed to the Republic of Panama. (See copy of map transmitted with the Department's memorandum of July 8, 1941.)

3. *The commissaries and post exchanges*

The Government of the United States and the Government of the Republic of Panama, in accordance with the exchange of notes accompanying the Treaty between them signed at Washington on March 2, 1936, "will continue to cooperate in all proper ways . . . to prevent smuggling into territory under the jurisdiction of the Republic of goods imported into the Canal Zone" and for that purpose it is agreed that the Governor of the Panama Canal will appoint a representative to meet with a representative appointed by the Government of the Republic in order that regular and continuing opportunity may be afforded for mutual conference and helpful exchange of views bearing on this question.

4. *The construction of a tunnel or bridge to allow transit under or over the Canal at Balboa*

The Government of the United States is well aware of the importance to the Government and the people of Panama of constant and rapid communication across the Panama Canal at Balboa and is willing to agree to the construction of a tunnel under or a bridge over the Canal at that point, when the present emergency has ended. Pending the carrying out of this project, the Government of the United States will give urgent attention, consistent with the exigencies of the present emergency, to improving the present ferry service.

5. *Jurisdiction over roads and highways in Panamanian Territory*¹

The United States shall complete the construction at its own expense of the highways described below, under the conditions and with the materials specified :

¹ See p. 25 of this volume.

Highway A-3. (Shall extend from Piña on the Atlantic side of the Isthmus to the Canal Zone boundary at the Rio Providencia. It shall be at least ten feet in width and constructed of macadam.)

Extension of the Trans-Isthmian Highway following the line of the P-8 road. (Specifications shall be the same as for the Trans-Isthmian Highway. The extension shall start at Madrinal, by-passing Madden Dam by a bridge over the Chagres River below the Dam to connect with the P-8 road at Roque and shall extend the P-8 road from Pueblo Nuevo into Panama City. It is understood that the pavement of the bridge over the Chagres River will be located above the elevation established as the Canal Zone boundary.)

Upon the completion of these highways, the Government of the United States will assume the responsibility for any necessary post construction operations, that is, the performance of work necessary to perfect the original construction until such time as the roads become stabilized.

The Government of Panama guarantees that all roads under its jurisdiction used periodically or frequently by the armed forces of the United States will be well and properly maintained at all times. The Government of Panama will ask for the cooperation of the Government of the United States in the performance of repair and maintenance work on the said roads whenever it deems necessary such cooperation in order to fulfill the aforesaid guarantee such as, for example, in the case of emergencies or situations which require prompt action.

The Government of the United States will bear one-third of the total annual maintenance cost of all Panamanian roads used periodically or frequently by the armed forces of the United States, such cost to cover the expense of any wear or damage to roads caused by movements related to defense activities. The amount payable by the United States will be based upon accounts presented annually by the Republic of Panama giving in detail the total annual expenditures made by it on each highway used periodically or frequently by the armed forces of the United States and upon accounts similarly presented by the Government of the United States giving in similar detail the expenditures made by that Government in response to requests from the Government of Panama as set forth above. In the event that the Government of the United States has rendered cooperation in the maintenance of the said roads, the expenses incurred by that Government in so doing will be credited toward the share of the United States in the total maintenance of the roads under the jurisdiction of Panama.

In consideration of the above obligations and responsibilities of the United States, the Government of the Republic of Panama grants the right of transit for the routine movement of the members of the armed forces of the United States, the civilian members of such forces and their families, as well as animals, animal-drawn and motor vehicles employed by the armed forces or by contractors employed by them for construction work or others whose activities are in any

way related to the defense program, on roads constructed by the United States in territory under the jurisdiction of the Republic of Panama and on the other national highways which place the Canal Zone in communication with the defense areas and of the latter with each other. It should be understood that the United States will take at all times the precautions necessary to avoid, if possible, interruptions of transit in the Republic of Panama.

All roads constructed by the United States in the territory under the jurisdiction of the Republic of Panama shall be under the jurisdiction of Panama. As to those secondary roads constructed by the United States for the purpose of giving access to any defense site, Panama grants to the military authorities of the United States the right to restrict or prohibit public travel on such roads within a reasonable distance from such sites if such restriction or prohibition is necessary to the military protection of such sites. It is understood that such restriction or prohibition is without prejudice to the free access of the inhabitants established within the restricted areas to their respective properties. It is also understood that such restriction or prohibition is not to be exercised on any part of any main highway.

6. *Labor for the Canal Zone*

The Government of the United States is aware of the immigration policies of the Republic of Panama as stated in Article XXIII of the Constitution of that Republic, promulgated on January 2, 1941 and, although jurisdiction over immigration into the Canal Zone rests solely with the Government of the United States, that Government will cooperate to the extent feasible under present circumstances in meeting the expressed policy of Panama in this matter. Specifically, the Government of the United States will endeavor so far as practical to fill the needs for labor in the Canal Zone with classes of persons whose immigration is permitted by the Republic of Panama and will forbid the entry into the territory of the Republic, except as may be necessary on brief routine official business, of those persons whom Canal Zone authorities have found or may find it necessary to introduce into the Canal Zone but whose immigration into the Republic is prohibited by the Republic of Panama. Such persons will be repatriated when their services are no longer required.

7. *Desire of the Panamanian Government that our military and Zone police be armed only with billies while in the territory of Panama*

The Government of the United States agrees that only the commissioned officers of the military police and the commissioned officers of the shore patrols of the United States when on duty in the cities of Panamá and Colón may carry side arms. It agrees that members of the Canal Zone municipal police may not carry side arms of any sort while in the Republic of Panama, and similarly, the Government of the Republic of Panama will agree that members

of the police of the Republic of Panama shall not carry side arms while in the Canal Zone, except when the latter pass through the Zone in transit to other territory of the Republic.

8. *Provision of electrical current from the Alhajuela Dam for use in the Republic*

The Government of the United States agrees that electrical energy whenever an excess beyond the needs of the United States is available in commercial quantities at the generating station of the Panama Canal at Madden Dam, will be furnished upon request of the Panamanian Government, to the cities of Panamá and Colón at a price and at points to be agreed upon between the two Governments.

9. *The assumption by the United States of the entire cost of the Rio Hato Highway*

The Government of the United States will, after the necessary funds have been obtained by appropriation from the Congress, liquidate the credit of \$2,500,000 made available to the Republic of Panama by the Export-Import Bank for the construction of Panama's share of the Chorrera-Rio Hato road.

10. *The moving of the railroad station at Panamá*

The Government of the United States agrees to comply with the wishes of the Republic of Panama regarding the removal from their present site of the terminal facilities of the Panama Railroad in Panamá including the station, yards and other appurtenances. This agreement, however, is subject to the making available without cost to the Government of the United States by the Republic of Panama of a new site deemed suitable for the purpose by the two Governments.

11. *Desire of the Panamanian Government for an indemnity in case traffic is interrupted on account of our troop movements*

The Government of the United States is not prepared at this time to enter into any formal agreement regarding indemnities for the interruption of traffic on the highways of the Republic of Panama. If, however, serious interruptions of traffic should occur, the Government of the United States will be pleased to examine in a friendly spirit any claims advanced by the Government of the Republic of Panama.

12. *The desire of the Panamanian Government for three gasoline or oil tanks at Balboa*

The Government of the United States will make available to the Republic of Panama a right-of-way beginning in the port of Balboa and ending at the Canal Zone-City of Panama boundary at a point to be agreed upon by the

two Governments for the construction of a petroleum pipeline. It will also agree that the facilities of the Panama Canal for discharging bulk petroleum products from ships berthed at Balboa and for the direction of such products into the pipeline above-mentioned would be made available in regular turn to the Republic of Panama at a reasonable cost. It should be understood that the Republic of Panama would bear the cost of the construction of the pipeline as well as pay for any damage which might accrue to the property of the United States as the result of the construction or maintenance thereof. The cost of pumping such petroleum products from Balboa to the Canal Zone-City of Panama boundary would be borne by the Republic of Panama which would install and maintain the necessary pumping facilities for the purpose.

I should appreciate it if Your Excellency would confirm my understanding of the agreement reached as set forth above.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

Cordell HULL

His Excellency Señor Don Ernesto Jaén Guardia
Ambassador of Panama

II

The Panamanian Ambassador to the Secretary of State

[SPANISH TEXT — TEXTE ESPAGNOL]

[TRANSLATION¹ — TRADUCTION²]

EMBAJADA DE PANAMÁ
WASHINGTON, D.C.

EMBASSY OF PANAMA
WASHINGTON

Mayo 18 de 1942

May 18, 1942

No. D-291

No. D-291

Señor Secretario :

Mr. Secretary :

Con suma y honrosa complacencia acuso a Vuestra Excelencia recibo de su Nota fechada hoy, 18 de Mayo de 1942, en relación con el Memorandum que el entonces Embajador de Panamá ante el ilustre Gobierno de Vuestra Excelencia depositó en manos

With the greatest and most honored pleasure I acknowledge receipt of Your Excellency's note dated today, May 18, 1942, with reference to the memorandum which the then Ambassador of Panama near Your Excellency's enlightened Government left with His

¹ Translation by the Government of the United States of America.

² Traduction du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

del Excelentísimo Señor Presidente de los Estados Unidos el 18 de Febrero de 1941 y con la memoranda del Departamento de Estado del 8 de Julio, 18 de Julio y 2 de Diciembre de 1941, que se refieren a los doce puntos cubriendo ciertas aspiraciones panameñas respecto a las cuales acción positiva fué solicitada al Gobierno de los Estados Unidos.

Me honra en sumo grado llevar al conocimiento de Vuestra Excelencia que después de subsecuentes negociaciones se ha llegado felizmente a un mutuo acuerdo entre nuestros dos Gobiernos, respecto a los doce puntos, tal como han quedado establecidos en la Nota de Vuestra Excelencia que viene a constituirse en importantísimo documento para nosotros y para las generaciones futuras, pues puntualiza la aceptación por parte del Gobierno de los Estados Unidos de las equitativas y justas aspiraciones del Gobierno de mi patria y al mismo tiempo demuestra palpablemente que el Gobierno de Panamá está dispuesto en todo momento a prestar una completa y amplia cooperación con el Gobierno de los Estados Unidos en la defensa de la ruta interoceánica que ha dividido en dos el Istmo panameño.

Este documento constituye un elocuente y noble ejemplo al mundo de que nuestros dos Gobiernos marchan por el sendero de la vida democrática en estrecha e íntima hermandad satisfaciendo así los deseos de una verdadera unión Panamericana expresada por la colosal figura de Simón Bolívar hace más de cien años y reiterada, en esta época, tan elocuente y brillantemente por la eminente personalidad de

Excellency the President of the United States on February 18, 1941 and to the memorandums of the Department of State dated July 8, July 18 and December 2, 1941, which concern the twelve points covering certain Panamanian aspirations regarding which positive action was requested of the Government of the United States.

It gives me the greatest honor to inform Your Excellency that after subsequent negotiations a mutual agreement has happily been reached between our two Governments respecting the twelve points as they were set forth in Your Excellency's note which becomes a most important document for us and for future generations since it embodies the acceptance by the Government of the United States of the equitable and just aspirations of the Government of my country and, at the same time, makes it obvious that the Government of Panama is prepared at any time to give complete and full cooperation to the Government of the United States in the defense of the interocean route which has divided the Panamanian isthmus in two.

This document constitutes an eloquent and noble example to the world that our Governments walk by the path of the democratic life in close and intimate brotherhood, thus satisfying the desires of a real Pan American union expressed by the colossal figure of Simón Bolívar more than one hundred years ago and so eloquently and brilliantly renewed in this era by the eminent personality of Franklin

Franklin Delano Roosevelt por medio de su doctrina del Buen Vecino.

Acepte, Vuestra Excelencia, una vez más, los sinceros testimonios de mi más alta consideración y estima,

E. JAÉN GUARDIA
Embajador

Su Excelencia Cordell Hull
Secretario de Estado de los Estados Unidos
Washington, D. C.

Delano Roosevelt through his Good Neighbor policy.

Accept, Excellency, once more, the sincere testimonies of my highest consideration and esteem.

E. JAÉN GUARDIA
Ambassador

His Excellency Cordell Hull
Secretary of State of the United States
Washington, D. C.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

N° 422. ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD¹ ENTRE LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU PANAMA CONCERNANT CERTAINES QUESTIONS INTÉRESSANT LES RELATIONS GÉNÉRALES ENTRE LES DEUX GOUVERNEMENTS. WASHINGTON, 18 MAI 1942

I

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur de Panama à Washington

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

Washington, le 18 mai 1942

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer au mémorandum que l'Ambassadeur de Panama a remis au Président des États-Unis le 18 février 1941² et aux mémorandums que mon Département a adressés en réponse les 8 juillet, 18 juillet et 2 décembre 1941², concernant douze aspects des relations entre le Panama et les États-Unis au sujet desquels mon Gouvernement a été sollicité de prendre des mesures concrètes.

Je crois pouvoir considérer que les négociations ultérieures ont abouti à une heureuse entente entre nos deux Gouvernements sur tous ces points, dans les conditions énoncées ci-après :

1. *Installations d'eau à Colon et à Panama*

Lorsque le Congrès des États-Unis aura donné l'autorisation nécessaire, le Gouvernement des États-Unis transférera gratuitement au Gouvernement de la République de Panama, tous les droits, titres de propriété et intérêts qu'il possède dans les réseaux d'égouts et les installations d'eau des villes de Panama et de Colon.

A ce moment, les États-Unis renonceront au droit que leur confère le premier alinéa de l'article VII de la Convention signée à Washington le 18 novembre 1903 entre les États-Unis et la République de Panama, modifié par

¹ Entré en vigueur par l'échange desdites notes, le 18 mai 1942.

² Non publiés par le Département d'État des États-Unis d'Amérique.

l'article VI du Traité entre les États-Unis et le Panama, signé à Washington le 2 mars 1936¹, et en vertu duquel ils peuvent acquérir des terres, des constructions, des droits d'eau ou autres propriétés nécessaires pour les travaux d'assainissement, tels que la canalisation et l'évacuation des eaux d'égout et la distribution de l'eau dans les villes de Panama et de Colon. De même, les États-Unis renonceront au pouvoir que leur donne l'article VII de la Convention susmentionnée de 1903 d'imposer et de percevoir dans ces villes des taxes pour l'eau et les égouts suffisantes pour assurer le paiement des intérêts et l'amortissement du principal du coût desdits travaux. Il est entendu que les paiements effectués à titre d'amortissement ou d'intérêts et toutes redevances perçues en vertu de la Convention de 1903 et des contrats du 30 septembre 1910 ne donneront lieu à aucun remboursement au profit du Panama.

Si le Gouvernement panamien en exprime le désir, les villes de Panama et de Colon pourront continuer à être alimentées en eau provenant de la Zone du Canal, aux orifices actuellement aménagés à la limite de ladite Zone, et ce moyennant une taxe raisonnable que les deux Gouvernements fixeront de commun accord.

De même, si le Gouvernement panamien en exprime le désir, les villes de Panama et de Colon pourront continuer à utiliser les services d'évacuation des eaux d'égout de la Zone du Canal, dans la mesure où elles le font actuellement et avec les moyens actuels. Le prix de ces services sera compris dans la taxe pour l'eau à fixer de commun accord.

Si, à un moment quelconque, le Gouvernement de la République de Panama souhaitait renoncer à utiliser une partie des services susmentionnés de la Zone du Canal en matière de distribution d'eau ou d'évacuation des eaux d'égout, les deux Gouvernements conviendraient des redevances que la République de Panama aurait à acquitter pour utiliser ceux des services dont elle voudrait conserver l'usage.

Il est entendu que les préposés du Canal de Panama et de la Compagnie du Chemin de fer de Panama résidant dans la République de Panama ne seront pas tenus d'acquitter des taxes pour l'eau supérieures à celles acquittées pour des services similaires par les autres résidents de Panama et de Colon, respectivement.

Il convient d'observer que le fait de transférer au Gouvernement de la République de Panama les installations matérielles et l'exploitation des systèmes de distribution d'eau et des réseaux d'égouts, y compris la perception des taxes pour l'eau, ne modifie en aucune façon les arrangements actuellement en vigueur quant à la direction des services sanitaires dans les villes de Panama et de Colon, tels qu'ils sont stipulés au deuxième alinéa de l'article VII de la Convention entre les États-Unis d'Amérique et le Panama, signée à Washington le 18 novembre 1903. Par conséquent, la République de Panama ne continuera à payer que les frais des services d'hygiène qui étaient jusque-là à sa charge.

¹ Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. CC, p. 17.

En acceptant de continuer à assurer les services sanitaires dans les villes de Panama et de Colon, mon Gouvernement ne doute pas que le Gouvernement de la République de Panama coopérera pleinement avec les fonctionnaires compétents de la Zone du Canal pour mettre en application l'accord relatif à une participation accrue du personnel panamien aux opérations d'assainissement dans ces deux villes dont le texte se trouve dans l'échange de notes qui accompagne le Traité général du 2 mars 1936, lequel fait état, à son tour, des propositions formulées en octobre 1931.

2. *Terrains dépendant du chemin de fer à Panama et à Colon*

Le Président demandera au Congrès des États-Unis l'autorisation de transférer gratuitement à la République de Panama, tous les droits, titres de propriété et intérêts qu'il possède sur les terrains situés dans les villes de Panama et de Colon dont la Compagnie du Chemin de fer de Panama a la propriété ou l'usufruit, et qui ne sont pas ou ne semblent pas devoir être nécessaires pour assurer l'entretien, le fonctionnement, l'assainissement et la protection du Canal de Panama et de ses ouvrages auxiliaires, ou l'exploitation du Chemin de fer de Panama. La Compagnie du Chemin de fer de Panama transfèrera à la République de Panama les terrains qu'elle possède dans la partie de l'île de Manzanillo délimitée par le contour suivant : (Voir le plan M 5036-3 transmis avec le mémorandum de mon Département, en date du 10 juillet 1941).

Commençant au point d'intersection de la ligne frontière entre la Zone du Canal et la ville de Colon, d'une part, et la ligne du rivage occidental du bras de la baie de Manzanillo connue sous les noms de « Boca Chica » ou « Folks River », d'autre part, et de là en suivant la ligne frontière entre la Zone du canal et la ville de Colon en direction du nord jusqu'à la Onzième rue et en direction de l'ouest le long de la Onzième rue jusqu'au milieu de Front Avenue; de là en direction du nord, en suivant l'axe de Front Avenue et de son prolongement jusqu'au milieu de la Deuxième rue; de là en direction de l'est, en suivant l'axe de la Deuxième rue jusqu'au milieu de l'avenue Bolivar; de là en direction du nord, en suivant l'axe de l'avenue Bolivar sur une distance de 222 pieds environ; de là en direction de l'est, presque parallèlement à la Deuxième rue, en suivant, d'une façon générale, le trottoir existant jusqu'au milieu du Paseo del Centenario (Avenue centrale); de là en direction du sud, en suivant l'axe du Paseo del Centenario (Avenue centrale) sur une distance de 71 pieds environ jusqu'à un point situé en face du prolongement de la palissade anti-cyclone qui constitue la limite méridionale du terrain de jeux de l'école Cristobal; de là en direction de l'est, du nord et du nord-est jusqu'à ladite palissade puis en la suivant ainsi que son prolongement jusqu'au milieu de l'allée des Cocotiers; de là en direction du sud, en suivant l'axe de l'allée des Cocotiers jusqu'au milieu de la Deuxième rue; de là en direction de l'est,

en suivant l'axe de la Deuxième rue jusqu'au milieu de l'avenue Melendez (rue « G »); de là en direction du sud, en suivant l'axe de l'avenue Melendez (rue « G ») jusqu'au milieu de la Septième rue; de là en direction de l'est, en suivant l'axe de la Septième rue jusqu'au milieu de l'avenue Roosevelt; de là en direction du sud, en suivant l'axe de l'avenue Roosevelt jusqu'au milieu de la Neuvième rue; de là en direction de l'est, en suivant l'axe de la Neuvième rue et de son prolongement jusqu'à la frontière entre la Zone du Canal et la ville de Colon à la ligne moyenne de la laisse de basse mer sur la rive occidentale de la baie de Manzanillo; de là en suivant la frontière susmentionnée en direction du sud et en direction de l'ouest, jusqu'au point d'intersection de ladite frontière et du prolongement de la bordure du trottoir sur le côté ouest de l'avenue Melendez (rue « G »), de là en direction du nord, en suivant ledit prolongement et la bordure du trottoir sur le côté ouest de l'avenue Melendez (rue « G ») jusqu'au point d'intersection avec la bordure du trottoir sur le côté sud de la Seizième rue prolongée; de là en direction de l'ouest et du sud, en suivant la bordure du trottoir sur le côté sud de la Seizième rue prolongée jusqu'au point d'intersection avec la ligne médiane de l'avenue Domingo Diaz prolongée; de là en direction du sud, en suivant le prolongement de la ligne médiane de l'avenue Domingo Diaz jusqu'au point d'intersection avec la frontière entre la Zone du Canal et la ville de Colon à la ligne moyenne de la laisse de basse mer sur la rive septentrionale de Folks River; de là en direction de l'ouest et du sud, en suivant ladite frontière jusqu'au point de départ; seront toutefois exclues, bien qu'elles soient à l'intérieur du périmètre défini ci-dessus, la parcelle n° 22 (îlot n° 26), indiquée sur la feuille 65 du plan S-6104-78 du Canal de Panama, et la parcelle n° 1189, indiquée sur la feuille 16 du même plan.

La Compagnie du Chemin de fer de Panama conservera, dans la ville de Panama, en tant que zone nécessaire à son exploitation, les terrains actuellement occupés par les gares terminus de voyageurs et de marchandises, avec les voies et les dépôts qui en dépendent. Les autres terrains actuellement en la possession de la Compagnie du Chemin de fer de Panama, dans la ville de Panama, seront transférés à la République de Panama. (Voir le plan transmis avec le mémorandum de mon Département en date du 8 juillet 1941.)

3. *Coopératives et cantines*

Conformément à l'échange de notes qui accompagne le Traité qu'ils ont signé à Washington le 2 mars 1936, le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Panama doivent continuer à « coopérer par tous les moyens appropriés... afin d'empêcher la contrebande, à destination du territoire placé sous la juridiction de la République, des marchandises importées dans la Zone du Canal »; il est convenu, à cette fin, que le Gouverneur du Canal

de Panama désignera un représentant qui entrera en rapport avec un représentant désigné par le Gouvernement de la République de façon qu'il soit normalement possible à tout moment de conférer et de procéder à d'utiles échanges de vues à ce sujet.

4. *Construction d'un tunnel ou d'un pont permettant de traverser le Canal à Balboa*

Le Gouvernement des États-Unis se rend parfaitement compte de l'intérêt qui s'attache, pour le Gouvernement et la population du Panama, à la possibilité de traverser rapidement et à tout moment le Canal de Panama à Balboa, et il sera disposé à donner son agrément à la construction d'un tunnel ou d'un pont franchissant le Canal à cet endroit, lorsque l'état de crise actuel aura pris fin. En attendant la réalisation de ce projet, le Gouvernement des États-Unis fera toute diligence, dans la mesure compatible avec les exigences qu'impose le présent état de crise, pour améliorer les services de transbordement par bac qui fonctionnent actuellement.

5. *Juridiction sur les routes se trouvant en territoire panamien¹*

Les États-Unis achèveront à leurs frais la construction des routes spécifiées ci-dessous, dans les conditions prévues et avec les matériaux indiqués.

Route A-3. — (Cette route ira de Piña, sur le rivage atlantique de l'isthme, jusqu'à la frontière de la Zone du Canal, sur le Rio Providencia. Elle aura au moins dix pieds de large et sera construite en macadam.)

Prolongement de la route trans-isthmique en suivant le tracé de la route P-8. (Ses caractéristiques seront les mêmes que celles de la route trans-isthmique. Partant de Madrinal, ce prolongement évitera le barrage de Madden au moyen d'un pont sur le Rio Chagres, en aval du barrage, de façon à se raccorder à Roque avec la route P-8 qu'il prolongera de Pueblo Nuevo jusqu'à la ville de Panama. Il est entendu que le revêtement du pont sur le Rio Chagres devra se trouver à une altitude supérieure à celle de la courbe de niveau assignée comme limite à la Zone du Canal.)

Une fois ces routes terminées, le Gouvernement des États-Unis prendra à sa charge les opérations qui pourront être nécessaires après la construction, c'est-à-dire les travaux que nécessitera l'amélioration de l'ouvrage initial jusqu'au moment où les routes seront en état.

Le Gouvernement du Panama prend l'engagement d'assurer en permanence le bon entretien de toutes les routes placées sous sa juridiction que les forces armées des États-Unis utilisent périodiquement ou fréquemment. Il demandera au Gouvernement des États-Unis de l'aider à effectuer les travaux de réparation et d'entretien sur lesdites routes, chaque fois que cette coopération lui paraîtra nécessaire pour remplir ledit engagement, comme, par exemple, dans le cas d'états de crise ou de situations réclamant des mesures d'urgence.

¹ Voir p. 25 de ce volume.

Le Gouvernement des États-Unis prendra à sa charge un tiers du montant total des frais d'entretien annuels de toutes les routes panamienne périodiquement ou fréquemment utilisées par les forces armées des États-Unis, y compris les dépenses occasionnées par l'usure ou les dégâts causés aux routes par les mouvements de troupes intéressant la défense. La dette des États-Unis sera déterminée d'après le relevé des comptes que la République de Panama présentera chaque année et qui donnera le détail des sommes totales qu'elle aura dépensées au cours de l'année sur chacune des routes périodiquement ou fréquemment utilisées par les forces armées des États-Unis, ainsi que d'après un relevé des comptes que le Gouvernement des États-Unis présentera dans les mêmes conditions et qui indiquera, de la même manière détaillée, les dépenses que ledit Gouvernement aura effectuées pour répondre aux demandes du Gouvernement du Panama, dont il est question plus haut. Lorsque le Gouvernement des États-Unis aura coopéré à l'entretien desdites routes, les dépenses qu'il aura supportées de ce fait seront portées au crédit des États-Unis par imputation sur leur contribution à l'ensemble des frais d'entretien des routes placées sous la juridiction du Panama.

En contrepartie des susdites obligations et charges assumées par les États-Unis, le Gouvernement de la République de Panama accorde sur les routes construites par les États-Unis en territoire relevant du Panama ainsi que sur les autres routes panamienne qui relient la Zone du Canal à des régions d'intérêt militaire ou des régions d'intérêt militaire entre elles, le droit de passage pour les déplacements normaux des membres des forces armées des États-Unis, des membres du personnel civil desdites forces et de leurs familles, ainsi que pour ceux des animaux, des véhicules à traction animale et des véhicules automobiles utilisés par les forces armées ou par des entrepreneurs dont lesdites forces emploient les services pour les travaux de construction, et de tous autres dont l'activité se rattache d'une manière ou d'une autre, au programme de défense. Il est entendu que les États-Unis prendront en toutes circonstances les précautions voulues pour éviter, autant que possible, les interruptions de trafic dans la République de Panama.

Toutes les routes construites par les États-Unis sur le territoire relevant de la République de Panama seront placées sous la juridiction de celle-ci. En ce qui concerne les routes secondaires construites par les États-Unis en vue de permettre l'accès des emplacements de défense, le Panama accorde aux autorités militaires des États-Unis le droit de restreindre ou d'interdire la circulation du public sur lesdites routes à une distance raisonnable de ces emplacements lorsque de telles mesures de restriction ou d'interdiction seront nécessaires à la protection desdits emplacements. Il est entendu que ces mesures ne devront pas porter atteinte aux droits des habitants établis dans les zones interdites d'accéder librement à leurs propriétés respectives. Il est également entendu que ces mesures ne sauraient être appliquées sur une portion quelconque d'une route principale.

6. *Main-d'œuvre pour la Zone du Canal*

Sachant suivant quels principes définis à l'article XXIII de sa Constitution promulguée le 2 janvier 1941, la République de Panama règle sa politique d'immigration, et nonobstant le fait que l'immigration dans la Zone du Canal relève de la seule compétence du Gouvernement des États-Unis, ce dernier s'attachera, dans la mesure où les circonstances actuelles le permettront, à se conformer à la politique déclarée du Panama en la matière. Plus particulièrement, le Gouvernement des États-Unis s'efforcera, autant que faire se pourra, de fournir la main-d'œuvre nécessaire dans la Zone du Canal en ayant recours à des catégories de personnes dont la République de Panama autorise l'immigration et, sauf le cas de brefs séjours pour raisons normales de service, il interdira l'entrée du territoire du Panama aux personnes dont la République de Panama interdit l'immigration dans son territoire, mais que les autorités de la Zone du Canal auront jugé ou pourront juger nécessaires de faire entrer dans ladite Zone. Ces personnes seront rapatriées lorsque leurs services ne seront plus requis.

7. *Désir exprimé par le Gouvernement panamien que les membres de notre prévôté et de la police de la Zone ne soient armés que de bâtons lorsqu'ils se trouvent sur le territoire du Panama*

Le Gouvernement des États-Unis accepte que seuls les officiers de la prévôté et des patrouilles côtières des États-Unis en service commandé dans les villes de Panama et de Colon soient admis à porter des armes de ceinturon. Il accepte qu'il soit interdit aux membres de la police locale de la Zone du Canal de porter des armes de ceinturon, quelles qu'elles soient, lorsqu'ils se trouvent sur le territoire de la République de Panama; de son côté, le Gouvernement de la République de Panama accepte qu'il soit interdit aux membres de la police de la République de Panama de porter des armes de ceinturon lorsqu'ils se trouvent dans la Zone du Canal, sauf lorsqu'ils passeront en transit dans ladite Zone pour se rendre dans une autre partie du territoire de la République.

8. *Fourniture de courant électrique provenant du barrage d'Alhajuela pour utilisation dans la République*

Le Gouvernement des États-Unis accepte que, sur la demande du Gouvernement panamien et aux prix et aux endroits dont les deux Gouvernements seront convenus, du courant électrique soit fourni aux villes de Panama et de Colon lorsque la centrale du Canal de Panama au barrage de Madden disposera de quantités commerciales de courant supérieures aux besoins des États-Unis.

9. *Prise en charge par les États-Unis du coût intégral de la route de Rio Hato*

Lorsque le Congrès aura voté les crédits nécessaires, le Gouvernement des États-Unis remboursera le crédit de 2.500.000 dollars que l'Export-Import

Bank a accordé à la République de Panama pour la construction de la portion de la route Chorerra-Rio Hato dont l'établissement lui incombe.

10. *Déplacement de la gare de chemin de fer à Panama*

Le Gouvernement des États-Unis accepte de déférer au désir de la République de Panama en ce qui concerne le déplacement du terminus du Chemin de fer de Panama à Panama, notamment de la gare, des dépôts et des autres dépendances. Toutefois, cet agrément est subordonné à la fourniture par la République de Panama, sans frais pour le Gouvernement des États-Unis, d'un nouvel emplacement que les deux Gouvernements jugeront répondre aux besoins.

11. *Désir du Gouvernement panamien concernant le versement d'une indemnité en cas d'interruption de trafic par suite de nos mouvements de troupes*

Le Gouvernement des États-Unis n'est pas disposé, pour le moment, à conclure un arrangement formel en ce qui concerne le versement d'indemnités pour interruption du trafic sur les routes de la République de Panama. Cependant, s'il venait à se produire des interruptions de trafic importantes, les États-Unis seraient heureux d'examiner, dans un esprit amical, toutes les réclamations que le Gouvernement de la République de Panama pourrait présenter.

12. *Désir du Gouvernement panamien en ce qui concerne trois réservoirs d'essence ou de pétrole à Balboa*

Le Gouvernement des États-Unis accordera à la République de Panama, aux fins de la construction d'un pipe-line, un droit de passage depuis le port de Balboa jusqu'à la frontière entre la Zone du Canal et la ville de Panama, en un point dont il sera convenu entre les deux Gouvernements. Il acceptera également que les installations du Canal de Panama soient mises à la disposition de la République de Panama par voie de rotation régulière et moyennant un prix raisonnable, pour permettre le déchargement des produits pétroliers transportés en vrac à bord de navires rangés à quai à Balboa et leur acheminement dans le pipe-line susmentionné. Il devra être entendu que la République de Panama prendra à sa charge les frais de construction du pipe-line et sera pécuniairement responsable de tous dégâts que la construction ou l'entretien dudit pipe-line pourrait causer à des biens appartenant aux États-Unis. Les frais de pompage des produits pétroliers depuis Balboa jusqu'à la frontière entre la Zone du Canal et la ville de Panama seront supportés par la République de Panama, qui devra se charger du montage et de l'entretien des installations de pompage nécessaires à cette fin.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir confirmer l'interprétation que je viens de donner de l'accord auquel nos deux Gouvernements sont parvenus.

Je vous prie d'accepter, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Cordell HULL

Monsieur Ernesto Jaén Guardia
Ambassadeur de Panama

II

*L'Ambassadeur de Panama à Washington au Secrétaire d'État des États-Unis
d'Amérique*

AMBASSADE DE PANAMA
WASHINGTON (D.C.)

Le 18 mai 1942

N° D-291

Monsieur le Secrétaire d'État,

C'est avec le plus vif plaisir que j'ai l'honneur d'accuser réception de la note de Votre Excellence datée ce jour, le 18 mai 1942, relative au mémorandum que l'Ambassadeur de Panama auprès de l'illustre Gouvernement de Votre Excellence a remis le 15 février 1941 à Son Excellence le Président des États-Unis et aux mémorandums du Département d'État en date des 8 juillet, 18 juillet et 2 décembre 1941, concernant les douze points représentatifs de certaines aspirations panamiennes au sujet desquels le Gouvernement des États-Unis a été sollicité de prendre des mesures concrètes.

J'éprouve le plus grand honneur à faire savoir à Votre Excellence que des négociations ultérieures ont abouti à une heureuse entente entre nos deux Gouvernements sur les douze points en question, dans les conditions que Votre Excellence a indiquées dans sa note, laquelle constitue un document des plus importants pour nous et pour les générations futures, puisqu'il porte témoignage de la reconnaissance par le Gouvernement des États-Unis, des équitables et justes aspirations du Gouvernement de mon pays, en même temps qu'il démontre d'une manière évidente que le Gouvernement du Panama est disposé à prêter en toutes circonstances au Gouvernement des États-Unis un concours total et sans réserve pour la défense de la voie interocéanique qui a divisé en deux l'isthme de Panama.

Ce document offre au monde un exemple à la fois noble et éloquent de l'esprit d'étroite et intime fraternité avec lequel nos deux Gouvernements marchent dans la voie de la démocratie, réalisant ainsi les aspirations vers une union panaméricaine véritable, qui avaient trouvé leur interprète, il y a plus de cent ans, dans la gigantesque figure de Simon Bolivar, et que l'éminente personnalité qu'est Franklin Delano Roosevelt réaffirme de nos jours d'une façon si éloquente et si brillante dans sa doctrine du bon voisinage.

Je vous prie d'accepter une fois de plus, Monsieur le Secrétaire d'État, les sincères assurances de ma très haute considération.

E. JAÉN GUARDIA
Ambassadeur

Son Excellence Monsieur Cordell Hull
Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique
Washington (D.C.)

